

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-42

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES D'ALBIAS, DUNES, LAMAGISTERE,
LA SALVETAT BELMONTET, LAVIT DE LOMAGNE, MONCLAR DE QUERCY,
MONTAIGU DE QUERCY, MONTRICOUX, ORGUEIL, SAINT SARDOS,
VERFEIL SUR SEYE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES,**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011	400 000,00 €
Engagé à la précédente commission permanente	114 380 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	110 228 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour....	224 608 €
Disponible	175 392 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 110 228 € :

** demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) DUNES Création d'une extension de l'espace de jeux pour enfants <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20 avril 2011.	854	23 826	19 000	12%	<u>2 280 €</u>

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
2) LA SALVETAT BELMONTET Aménagement de la cour de récréation au groupe scolaire	504	68 000	19 000	24%	<u>4 560 €</u>
3) LAVIT DE LOMAGNE Aménagement d'espaces publics au lieu-dit « Bertranon »	1 619	33 885	19 000	18%	<u>3 420 €</u>
4) MONCLAR DE QUERCY Aménagement paysager et création de trottoirs au quartier « les colverts »	1 093	33 218	19 000	18%	<u>3 420 €</u>
5) MONTRICOUX Réhabilitation du réseau pluvial côté gauche, avenue du 19 mars 1962	912	19 000	19 000	18%	<u>3 420 €</u>
6) ORGUEIL Aménagement de la cour de l'école maternelle <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24 juin 2011.	827	25 000	19 000	24%	<u>4 560 €</u>
7) SAINT SARDOS Travaux de busage avenue du lac <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 9 juin 2011.	564	17 113	17 113	24%	<u>4 107 €</u>
8) VERFEIL SUR SEYE Rénovation d'un mur de soutènement en pierre	361	7 000	7 000	31,20%	<u>2 184 €</u>

** demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays*

COMMUNE / PROJET	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVEN- TION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
9) ALBIAS Création d'un square végétalisé au cœur de la bastide <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi Quercy – Année 2010/phase 1 validée en commission permanente du 30 août 2010.	77 987	77 987	20%	<u>15 597 €</u>

COMMUNE / PROJET	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
10) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Aménagement de la rue et place du Couvent, des rues Jonqua et Laspalanges à Auvillar	422 570	422 570	forfait	<u>40 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011/phase 1.				
11) LAMAGISTERE Aménagement piétonnier le long de la RD 30	20 300	19 000	12%	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011/phase1.				
12) MONTAIGU DE QUERCY Aménagement des places du Mercadiel, Marc Bayou, du giratoire et des espaces verts	456 236	122 000	20%	<u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne Année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010.				

TOTAL :110 228 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,